TENCE

Union des cantons : pour le traitement des ordures ménagères

L'union des cantons de Tence-Montfaucon et Saint-Agrève pour le traitement des ordures ménagères est à l'ordre du jour. Vingt-cinq communes et plus de deux mille habitants sont concernés.

Aujourd'hui présidé par Jean Reynaud, maire adjoint de Tence, le SICTOM a pour mission la gestion des déchets et ordures ménagères.

La structure regroupe vingt-cinq communes de plus (soit 20 737 habitants), parmi lesquelles adhèrent les cantons de Saint-Agrève, Tence et Montfaucon. Le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères vient de tenir son assemblée générale en mairie, en présence de tous les représentants des communes concernées.

La mise en conformité de la décharge de Villemarche, située entre Tence et Montfaucon, était notamment à l'ordre du jour avec la présentation d'une synthèse de la réunion du 6 septembre en préfecture.

Le bureau du SICTOM autour du président, Jean Reynaud.

Des investissements d'importance

Cette séance de travail avait pour but de présenter le projet de mise en conformité de cette décharge, devenue hors normes. Selon le concerpteur du projet, M. Leconte, de la société Fairtec, les travaux visent à diminuer de façon significative les nuisances engendrées par une telle décharge. Des travaux de captage des lixiviats (écoulements de la décharge) vont être entrepris pour minimiser l'impact au niveau des ruisseaux environnants. Par ailleurs, l'exploitation de casiers limitera l'envol des plastiques dans la nature.

D'importants investissements sont donc nécessaires. Ils ne pourront être réalisés sans le regroupement des cantons. Toutefois, une décharge engendre des risques de pollution des sols et de l'environnement.

Pour le président, il est urgent aujourd'hui de réagir. Les travaux engagent un financement de 17 millions de francs (2 591 633 €) dont 3,5 millions de francs (533 572 €) pour 2002.

La solution technique est simple à mettre en œuvre. Poursuivre l'exploitation est la solution retenue et approuvée par le CDH (comité d'hygiène). Le fait de pouvoir conserver un site existant n'est pas négligeable pour les responsables présents à cette AG.

Le tri et les écopoints

Le président abordait enuite le sujet du tri. Certaines petites communes, grâce à l'installation de containers de proximité, opèrent une sélection entre les différentes catégories de produits. Violette Vivat, ambassadrice du tri sélectif, présentait un projet de multiplication d'écopoints.

Dans un premier temps, il sera mis en place dans la partie Haute-Loire (un écopoint pour 500 habitants), ce qui est actuellement le cas côté Ardèche. Certains produits devront être remis directement dans les déchetteries pour éviter la pollution que l'on peut remarquer à certains endroits, notamment par le dépôt de produits chimiques ou pétroliers, déversés par certains usagers. Une réflexion était préalablement engagée au niveau des déchetteries mobiles pour répondre à la demande des communes éloignées.

Un projet de balayeuse (achat-location) est aussi à l'étude. L'acquisition d'un nouveau nettoyeur haute pression plus puissant s'avère nécessaire pour un meilleur entretien des camions de service.

Un dépliant sera réalisé afin d'informer tous les usagers concernant la collecte des ordures ménagères.

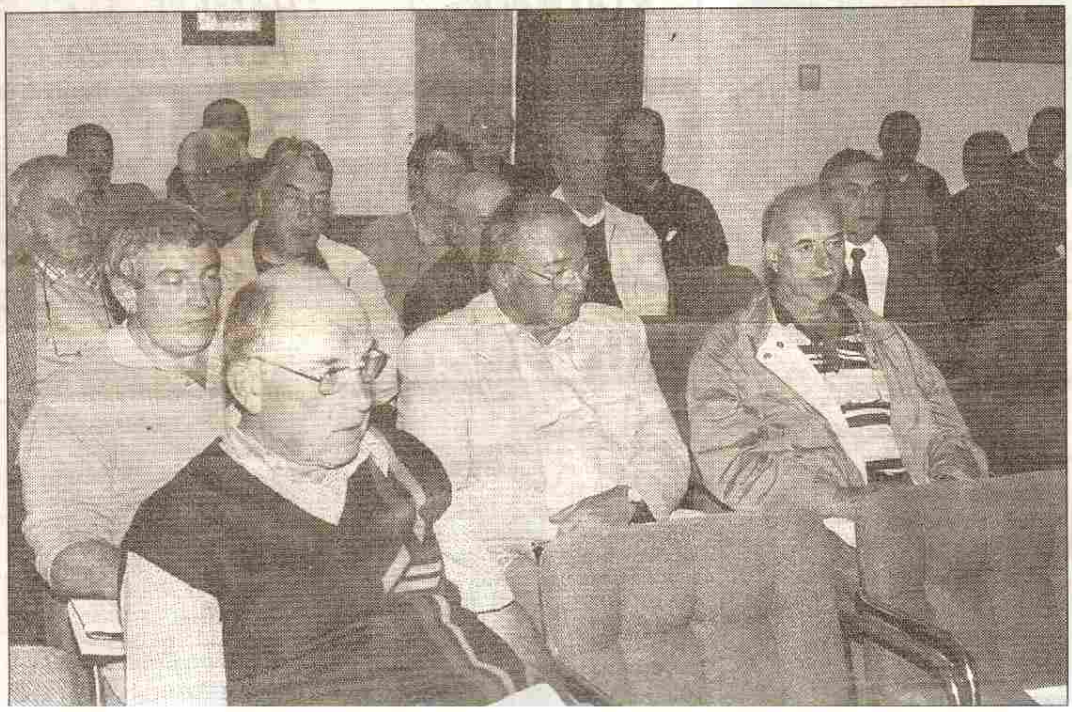

■ **Adresses utiles.**- SICTOM, mairie de Tence, 04 71 59 87 67
Ambassadrice du tri sélectif : 06 08 73 74 44 (Violette Vivat).

■ **Déchetteries.** -A u Chambon-sur-Lignon, 04 71 65 93 02
A Dunières : 04 71 61 94 89

■ **Horaires d'ouverture des déchetteries jusqu'au 31 octobre.** - Du lundi au dimanche de

Tence : important chantier au centre de stockage des déchets ultimes

2003

Des travaux d'Hercule ont débuté sur le centre de stockage de déchets ultimes de "Villemarché", à Tence. L'opération de mise en conformité devrait durer environ six mois. Vingt-cinq communes sont concernées par cette installation.

La mise en conformité du centre de stockage devrait coûter 686 000 €.

LES TRAVAUX de mise en conformité du centre de stockage des déchets ultimes de Tence ont commencé le 20 novembre. Ils dureront environ six mois pour un coût de l'ordre de 686 00 €.

Ils concernent les mises en œuvre d'une clôture périphérique et, autour de la zone d'exploitation, d'un système permettant de limiter les envols d'éléments légers ; le reprofilage du massif de déchets existants ; la création d'une digue aval de soutien du massif de déchets, de fossés de détournement des eaux externes et de collecte des eaux internes, d'un réseau de collecte et de stockage des lixiviats, d'une tranchée drainante en pied du site, d'alvéoles de stockage des déchets ; la mise en œuvre de trois piézomètres de contrôle des eaux souterraines ; le réaménagement de la zone d'accueil des déchets ; et l'achat d'un compacteur à pieds de moutons (232 000 €).

Un site couvert

Toutes les zones du site qui arrivent à leur cote finale seront fermées et couvertes de manière à limiter au maximum les infiltrations d'eau dans le massif de déchets.

La couverture sera constituée d'une couche de forme (30 cm), d'une géomembrane, d'une couche drainante en matériaux naturels ou synthétiques, d'une couche de reprise de la végétation (50 cm).

Les déchets seront mis en œuvre sur le site par couche régulière de 50 cm dans les alvéoles, afin de favoriser leur fermentation en aérobic (70 000 tonnes/an pour les vingt-cinq communes : celles du canton de Tence, mais aussi la plupart de leurs voisines des cantons de Saint-Agrève, Montfaucon-en-Velay et Fay-sur-Lignon).

Les lixiviats seront collectés en pieds du site par une tranchée drainante, puis seront envoyés dans un bassin de stockage de 500 m³. Ce bassin permettra d'homogénéiser les lixiviats avant envoi en station d'épuration.

Le traitement des lixiviats collectés sera réalisé pendant une période d'une année et demi dans une station d'épuration extérieure.

Pendant cette période, des analyses régulières seront réalisées afin de pouvoir dimensionner au mieux le traitement définitif qui devra être mis en œuvre.

Des contrôles de l'eau rigoureux

LE JAPARRINARD, ruisseau qui se jette dans La Brossette, sera conservé. Son lit a été dérivé au droit de la décharge afin d'interdire tout transfert de lixiviat dans les eaux qu'il véhicule. Son tracé comporte des méandres similaires au tracé initial et les berges seront végétalisées, ce qui permettra d'assurer leur maintien. La société de pêche locale a été associée à cette démarche. Les eaux souterraines seront contrôlées régulièrement grâce aux trois piézomètres qui vont être installés (un en amont du site et deux en aval). Les analyses réalisées pour ces contrôles sur les eux prélevées permettront de visualiser l'éventuelle pollution créée par le site de "Villemarché" sur les eaux souterraines

2004

BUREAU VERITAS
Certification

Certification

Attribuée à

SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES

ZA de Leygat

43190 TENCE

FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que le système de management de l'environnement de l'entreprise susmentionnée a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

NF EN ISO 14001 : 2004

Domaine d'activité

GESTION ET EXPLOITATION DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE CLASSE II DE VILLEMARCHE SUR LES COMMUNES DE TENCE ET MONTREGARD EN HAUTE LOIRE.

Date de certification originale : **15 février 2008**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'environnement de l'entreprise, ce certificat est valable jusqu'au : **12 février 2011**
Pour vérifier la validité du certificat appelez au : + 33(0) 4 78 66 82 60
Tout éclaircissement sur cette certification peut être obtenu auprès de l'entreprise certifiée.

Date : 15 février 2008
Numéro d'affaire : 1810255

Romain PETIT
Directeur Général

cofrac
CERTIFICATION D'ENTREPRISES & DE PERSONNELS
Accréditation N° 4002/96
Pour systèmes qualité
Pour systèmes environnement
Tout secteur d'activité
Tout pays

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France – 60, avenue du Général de Gaulle – 92046 Paris La défense

BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France – 41, chemin des peupliers – BP 58 – 69573 Dardilly Cedex

Les agriculteurs du haut plateau Vivarais-Lignon travaillent pour l'écologie

Pour vivre dans une nature non polluée, une quinzaine d'agriculteurs de la région sont venus déposer, lors d'une collecte sur le site de Villemarché, plus de cinq tonnes de déchets destinés au recyclage ou au broyage.

LES PLASTIQUES SUSPENDUS aux arbres, la nature défigurée, sur le plateau du Vivarais-Lignon, c'est presque du passé. Il faut dire que le monde de l'agriculture ne se contente pas de discours. Elle veut, au contraire, véritablement jouer le jeu pour une campagne propre.

Pour sa part, le président du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Sictom), Jean Reynaud, est un écologiste convaincu. Depuis plusieurs années, avec Guy Héritier, le directeur du Sictom, Violette Vivat et Didier Delolme, ils apportent leur contribution pour une nature accueillante.

On ne peut écarter l'incivisme de certains qui se débarrassent d'objets divers dans la nature et les bois. Mais c'est une prise de conscience légitime et évidente qui, cette année encore, rencontre l'adhésion de beaucoup. Les déchets agricoles sont rassemblés et l'opération qui vient d'être menée avec le Sictom a permis une collecte importante.

L'opération qui vient d'être menée avec le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Sictom) a permis une collecte importante.

Prise de conscience et mobilisation

Pour confirmer ce constat, il suffisait d'être présent sur le site de Villemarché, ces derniers jours, pour assister à l'opération « campagne propre » mise en place par la chambre d'agriculture, avec le partenariat actif du Sictom de Tence. En effet, associés pour la première fois à cette opération, les responsables du traitement des déchets ultimes avaient choisi de recevoir les déchets plastiques agricoles de manière gratuite, aucun frais de collecte n'étant perçu.

C'est ainsi qu'une quinzaine d'agriculteurs (douze de Tence, deux de Montregard, un agriculteur du Mas-de-Tence, un de Raucoules et un autre du Chambon-sur-Lignon), sont venus sur le site de Villemarché afin d'y déposer leurs déchets plastiques. Pesés à l'entrée, ces déchets avaient fait l'objet d'un tri préalable de la part des exploitants agricoles, tri effectué entre déchets recyclables (films d'ensilage, films d'enrubannage, bidons de laiterie...) et non recyclables (ficelles, filets et enveloppes extérieures des big bag). Si les premiers étaient regroupés et récupérés par une entreprise plastique de la région qui les recyclera dans sa production, les seconds étaient directement déversés sur le site afin d'être broyés et compactés avec le reste des ordures. A l'heure d'un premier bilan, ce sont 5,17 tonnes de déchets qui ont été récupérées. Un résultat qui satisfait les protecteurs de la nature et qui démontre que les efforts de chacun portent leurs fruits.

GEORGES BAROU

TENCE

Un nouveau bâtiment pour le SICTOM entre Monts et vallées

LE SICTOM entre Monts et vallées œuvre pour un environnement protégé et un tri respecté. Jean Reynaud, président du SICTOM, Violette Vivat adjointe administrative et Guy Héritier directeur du syndicat sont très investis dans la gestion des déchets, le respect de l'environnement.

Dans le but d'améliorer l'efficacité du SICTOM, un nouveau bâtiment d'environ six cents mètres carrés est en construction, zone industrielle de Leygat sur la commune de Tence, les travaux ont débuté depuis maintenant deux mois. La fin des travaux est prévue pour septembre. Un projet qui améliorera les conditions de travail des employés.

Aujourd'hui, les communautés de communes décident de la taxe à appliquer au contribuable et non le SICTOM entre Monts et Vallées. Il faut préciser que le coût généré par le SICTOM est en baisse tandis que la dotation générale de fonctionnement a très sensiblement augmenté. D'autre part une adaptation dans la gestion du personnel est appliquée en fonction de la saisonnalité. On note également sur le plan social des améliorations notables, les employés pouvant bénéficier de primes, de tickets restaurant, en 2007, et enfin ceux-ci bénéficient d'un matériel de collecte récent et aux normes de sécurité.

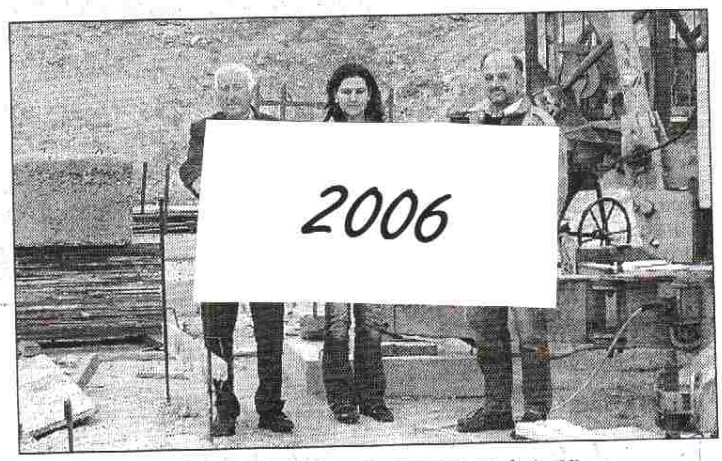

Jean Reynaud, président du SICTOM, Violette Vivat, adjointe administrative, et Guy Héritier, directeur, sur le chantier du nouveau bâtiment du SICTOM.

NOUVEAUTÉS ET RAPPELS

Dans le courant du mois de juin seront testés les composteurs individuels pour les déchets verts, sur la commune du Chambon-sur-Lignon. Un projet qui fait figure de test, pour pouvoir l'étendre sur les autres communes, car trop souvent on retrouve des déchets verts dans les poubelles et ce n'est pas la place de ces déchets.

L'importance et le respect du tri sélectif : pour une meilleure utilisation des conteneurs de tri sélectif il est important de rappeler qu'il est conseillé de compacter les bouteilles en plastiques ou les briques en cartons, ce qui effectue un gain de place considérable dans les conteneurs. D'autre part, certains déchets constituent des refus de tri, c'est à dire qu'ils ne sont pas acceptés dans les conteneurs de tri sélectif comme : les sacs de caisse de supermarché, les emballage plastiques (où se trouvent les pâtisseries par exemple), les emballages plastiques qui entourent les packs de bouteilles ou encore les petits pots plastique des faisselles. Il est demandé à la population de faire preuve de vigilance.

Au sujet de la collecte médicale

LE RAMASSAGE des déchets médicaux est aujourd'hui possible, le SICTOM ayant une convention avec la collecte médicale, une collecte qui ne s'adresse qu'aux particuliers en auto traitement.

Les déchets, uniquement piquant ou tranchant comme les aiguilles et les seringues, seront stockés dans des conteneurs de cinquante litres mis à disposition dans les déchetteries du Chambon-sur-Lignon, de Dunières et du Monastier-sur-Gazeille

Il est demandé aux habitants concernés de bien vouloir amener les déchets médicaux dans les jours précédents la collecte, soit une semaine avant. Les prochaines collectes auront lieu les vendredi 8 juin, 14 septembre et 14 décembre pour les déchetteries du Chambon-sur-Lignon et Dunières, dépôt des déchets autorisé les 4, 5, 6 et 7 juin ; les 10, 11, 12 et 13 septembre et les 10, 11, 12 et 13 décembre ; les mardis 19 juin, 18 septembre et 18 décembre pour la déchetterie du Monastier-sur-Gazeille. Dépôts de ces déchets autorisés les 13, 14, et 16 juin ; les 12, 13 et 15 septembre et les 12, 13 et 15 décembre.

En dehors de ces dates, les déchets médicaux ne peuvent être stockés; il est demandé de respecter les jours cités.

Un exemple en matière de traitement des déchets

En début de semaine, le président du conseil régional René Souchon et sa vice-présidente Arlette Arnaud-Landau – également maire du Puy-en-Velay – ont visité le centre d'enfouissement technique de Villemarché, à Tence.

JEAN REYNAUD, premier adjoint de Tence et président du Sictom Entre monts et vallées, avait invité, mardi en fin d'après-midi, René Souchon, président de la Région Auvergne, et sa vice-présidente Arlette Arnaud-Landau, également maire du Puy-en-Velay.

Le but ? Une petite visite du centre d'enfouissement technique de Villemarché, situé au lieu-dit « La Combe », entre Montfaucon-en-Velay et Tence.

C'est également en présence de Jacqueline Décultis, maire de Tence, Thierry Quesada, président de la communauté de communes du Haut-Lignon, Renée Vaggiani, maire du Monastier-sur-Gazeille, Christiane Mathias, maire de Saint-Julien-Molhesabate, et M. Panefieu, vice-président du Sictom Entre monts et vallées que s'est effectuée cette visite riche en significations sur le plan technique et environnementale.

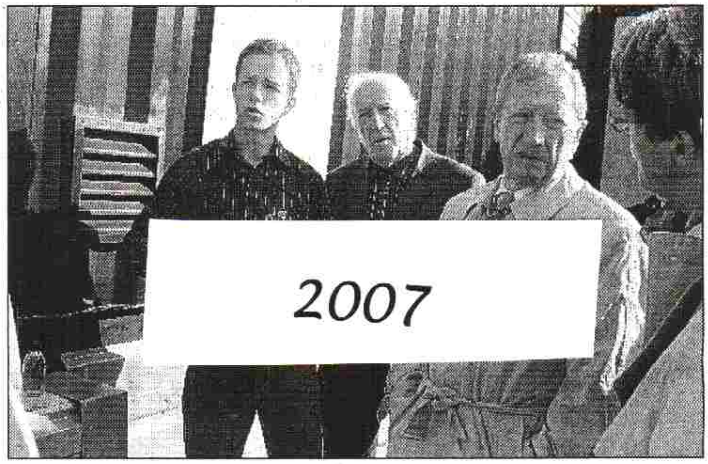

L'ingénieur de la société Eau vive, basée à Roubaix, a livré ses explications sur la station de traitement des lixiviats.

Des installations au top

Le centre d'enfouissement technique de Villemarché est totalement clôturé, disposant d'une entrée sécurisée avec une bascule informatisée, un portail automatique ce qui permet un contrôle strict des entrées et des tonnages, d'installations et de matériels performants.

La visite s'est poursuivie par les bâtiments disposant d'un bureau, de vestiaires et de sanitaires pour le personnel, d'un local hors gel pour le nettoyeur haute pression, d'une aire de lavage des camions de collecte, de places de stationnement pour le compacteur et deux autres véhicules.

Afin d'approfondir cette visite, une explication du fonctionnement de la station de traitement des lixiviats (vulgairement appelé jus de poubelle) a été effectué par M. Poinsot, ingénieur de la société Eau vive basée à Roubaix.

C. R.

Jean Reynaud : « Notre concept participe à la défense de l'environnement »

Le président du Sictom Entre monts et vallées présente les nombreux avantages du site de Villemarché.

LE CENTRE tençois est un modèle à suivre en matière de traitement de déchets. Mais pourquoi ?

« *Ce centre est sur le plan de la pollution un exemple car tout est mis en œuvre pour éviter toutes pollutionsexternes, qu'elles soient visuelles ou autres* », explique Jean Reynaud, le président du Sictom Entre monts et vallées.

« *Le centre d'enfouissement technique va être homologué ISO 1401 et correspond aux normes européennes, il répond à tous les critères de sécurité en matière de protection de l'environnement. Il accueille également les déchets de trente cinq communes de l'Auvergne. Une station de traitement biologique est installé sur le site, et les eaux de rejet sont analysées tout les jours. Précisons également que plus aucune pollution n'est enregistrée sur le barrage de La Valette. Cette visite a permis de montrer un concept qui participe à la défense de l'environnent et contribue au développement durable* ».

LA TRIBUNE - LE PROGRES
Samedi 19 mai 2007

'n nouveau chantier our le Sictom

2008

'ravaux de construction d'un second casier viennent de débuter au centre de Villemarché.

a dynamique du Sictom Entre Monts et Vallées est à nouveau en mar- n effet, depuis peu, les x de réalisation d'un l casier viennent de r pour le site de Ville- é. On sait que depuis ıes années, les déchets ;és sont amenés au site s camions de collecte y être entassés dans un déjà réalisé. Or, confor- ıt aux prévisions de le vie de cette structure, er arrive à saturation et ntagne de déchets qui ɔbjet d'un compactage e va très prochainement lre son niveau de rem- ;e total. Aussi, pour r une continuité dans la .on des ordures ménagè- ı second casier situé en bas du premier est en 'être creusé. C'est l'en- e Moulin des Villettes obtenu, à la suite d'un d'offres, ce marché et gins travaillent assidû- ɔour mener à bien leur et permettre un début oitation de ce second aux alentours du mois let.

fait, ce second casier ›artagé en deux fosses ront remplies successi- :t, ces deux zones étant 'es par des digues réali- ır place » confirme Jean ud qui reste président de cture jusqu'à la désigna- un nouveau responsable prochain Conseil Com- ıtaire. Mais attention, que l'on ne s'y trompe pas ! Il ne s'agit pas simplement de creuser dans la terre un trou gigantesque pour que les déchets puissent y être déposés. Le travail est beaucoup plus complexe et est soumis à un cahier des charges draconien visant à un strict respect des règles environnementales.

Les responsables du Sictom et ceux du chantier.

Jusqu'en 2016

Ainsi, la fosse ainsi créée sera d'abord recouverte d'une épaisse couche d'argile, entre 3 et 4 mètres. *« Il n'existe pas de carrière d'argile en Haute Loire et nous avons eu la chance que l'entreprise Moulin exploite un autre site où justement, il déblaie de l'argile... »* souligne Guy Héritier, directeur technique du Sictom. *« Sur cet argile sera déposée de la bétonite qui prévient tout risque de perte d'étanchéité de la géo membrane qui vient au dessus de ces deux couches. L'objectif est évidemment d'éviter toute infiltration des jus dans le sous sol. »* Ces jus seront donc drainés jusqu'à un bassin où une pompe les remontera jusqu'à la station de traitement. L'impact écologique est donc nul en termes de rejets liquides. Reste l'aspect esthétique mais qui est également pris en compte. *« Les casiers une fois achevés seront végétalisés c'est à dire que les ordures seront recouvertes d'une végétation les dissimulant entièrement à l'œil humain »*. La durée de vie prévue de ce centre d'enfouissement doit amener son exploitation jusqu'en 2016 *« peut être plus longtemps si la tendance actuelle montrant une diminution du tonnage d'ordures collectées par un tri sélectif plus performant, se confirme »* soulignent en chœur Violette Vivat, ambassadrice du tri sélectif, Guy Héritier et Jean Reynaud. Reste un coût pour la collectivité... Le budget de réalisation de ces travaux est de 700 000 euros, entièrement pris en charge par le Sictom *« puisqu'aucune subvention n'est accordée pour de tels investissements... »* rappelle amèrement Jean Reynaud. Or, il n'y a pas de secret, ces investissements seront forcément répercutés sur les taxes ménagères que payent les populations des 35 communes utilisant la compétence du Sictom...
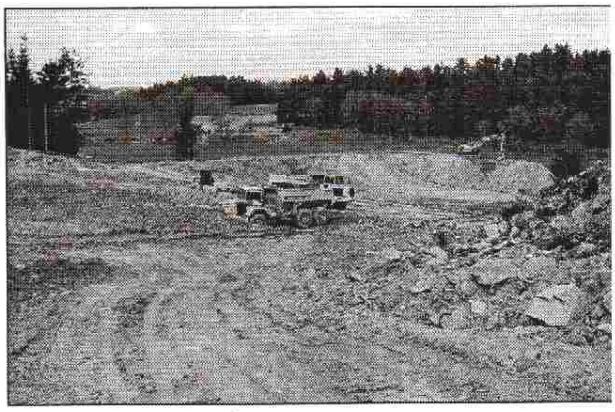
> Yvon Soulas